

Distr. générale 11 avril 2017 Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules 172° session

Genève, 20-23 juin 2017

Comité d'administration de l'Accord de 1958 Soixante-sixième session Genève, 21 juin 2017 Comité exécutif de l'Accord de 1998 Cinquantième session Genève, 21 et 22 juin 2017

Comité d'administration de l'Accord de 1997 Neuvième session Genève, 21 juin 2017

Ordre du jour provisoire annoté

De la 172^e session du Forum mondial,

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 20 juin 2017, à 10 heures

De la soixante-sixième session du Comité d'administration de l'Accord de 1958

De la cinquantième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998

De la neuvième session du Comité d'administration de l'Accord de 1997

Additif







I. Ordres du jour provisoires

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Après le point 4.8.3, insérer :

« Propositions ne devant pas être présentées par le Président du GRRF (point A)

4.8.4 Proposition de complément 19 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques) ; ».

Point 4.10.16, modifier comme suit:

« 4.10.16 Proposition de complément 11 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse) ; ».

Après le point 4.10.18, insérer :

« Propositions devant être présentées par le Président du GRE :

4.10.19 Proposition de série 02 d'amendements au Règlement n° 113 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique) ».

II. Annotations et liste des documents

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Point 4.3, modifier comme suit :

« ECE/TRANS/WP.29/2017/104 Projet de Règlement n° 0 énonçant des prescriptions

uniformes concernant un régime d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule ».

Après le point 4.8.3, insérer :

« Propositions devant être présentées par le Président du GRRF :

4.8.4 ECE/TRANS/WP.29/2017/105 Proposition de complément 19 à la série 02

d'amendements au Règlement n° 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques)

(ECE/TRANS/WP.29/GRRF/82, par. 31 sur la base des documents ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/33

et ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/34) ».

Point 4.10.16, modifier comme suit :

« 4.10.16 ECE/TRANS/WP.29/2017/106 Proposition de complément 11 à la série 05

d'amendements au Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation

lumineuse) ».

Après le point 4.10.18, insérer :

« Propositions devant être présentées par le Président du GRE :

4.10.19 ECE/TRANS/WP.29/2017/87 Proposition de série 02 d'amendements

au Règlement n° 113 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique) ».

2 GE.17-05884

Point 4.12, modifier comme suit:

« 4.12 Examen d'éventuels projets de rectificatifs à des Règlements existants, soumis par le secrétariat

Le Forum mondial examinera les propositions ci-après et pourra décider de leur adoption.

ECE/TRANS/WP.29/1044/Rev.1/Corr.1 Rectificatif à la version française

ECE/TRANS/WP.29/2017/53/Corr.1 Rectificatif à la version française ».

GE.17-05884 3